



PALMCI
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 20 406 297 497 FCFA
Siège Social : Abidjan, zone industrielle,
Boulevard de vridi, 18 BP 3321 Abidjan 18

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 9 mai 2019 à 09 heures 30, à la Salle de Conférence de la CRRAE-UEMOA**, sise à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 et suivant de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
3. Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du GIE- Quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du report à nouveau ;
5. Affectation du résultat de l'exercice ;
6. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
7. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaires ;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi ;

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra

se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du **25 avril 2019**.

Le Conseil d'Administration

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PALMCI
09 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES ETATS FINANCIERS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un **résultat net déficitaire de 12 612 926 295 Francs CFA**

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION
APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est

TROISIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU REPORT A NOUVEAU

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité le montant inscrit en report à nouveau, créditeur à la date du 31 décembre 2017, soit 57 294 336 154 Francs CFA en réserves libres.

Le poste « Réserves libres » présentera suite à cette affectation un solde créditeur de 57 294 336 154 Francs CFA.

Cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'inscrire en report à nouveau, le résultat net déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un montant de **12 612 926 295 Francs CFA**.

Le compte « Report à nouveau » présentera suite à cette affectation un solde débiteur de **12 612 926 295. Francs CFA**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION
**PROPOSITION D'ALLOCATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AUX
ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer aux administrateurs, au titre des indemnités de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 10.000.000 de Francs CFA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION
**PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN
ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 8 mai 2018, aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Kin Wai GOON, en remplacement de monsieur Ranveer S. CHAUHAN,
démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Kin Wai GOON exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION
**RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
TITULAIRES**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaires arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler les mandats de :

- Ernst and Young Côte d'Ivoire, 5 avenue marchand, 01 BP 2715 Abidjan 01,
- Mazars Côte d'Ivoire, 2 Boulevard Roume, 01 BP 3989 Abidjan 01,

Pour une nouvelle période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à